

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 39

chargée de l'examen du Rapport-préavis N° 2023/28 - Réponse à la pétition du comité « Les oreilles cassées de Mon-Repos » : « Pour un droit au sommeil de tou-te-s les habitant-e-s »

Présidence :	Ngoc Huy Ho (Les Vert.e.s) <i>rempl. Maurane VOUGA</i>
Membres présents :	Tatiana TAILLEFERT (Les Vert.e.s) Constance VON BRAUN (Les Vert.e.s) <i>rempl. Ngoc Huy Ho</i> Paola RICHARD-DE PAOLIS (Parti Socialiste) Andrea MÜNGER (Parti Socialiste) Pedro MARTIN (Parti Socialiste) Françoise PIRON (Parti Libéral-Radical) Jean-Claude SEILER (Parti Libéral-Radical) <i>rempl. Anouck Saugy</i> Diane WILD (Parti Libéral-Radical) Magali CRAUSAZ MOTTIER (Ensemble à Gauche) <i>rempl. Sevgi Koyuncu</i> Valentin CHRISTE (UDC) Mathias Paquier (Vert'libéraux)
Membre absente :	Astrid LAVANDEROS BERRIOS (Parti Socialiste)
Représentants de l'admin. :	M. Pierre-Antoine Hildbrand, Directeur sécurité, de l'économie et de l'eau M. Mathias SCHAEER, délégué à l'Observatoire de la sécurité et des discriminations
Notes de séances	Kelly HARRISON, secrétaire du Conseil communal

Lieu : Salle 157, Port-Franc 18

Date : 4 septembre 2023

Début et fin de la séance : 17h00 - 17h35

Les points suivants ont été discutés :

- Le rehaussement de la rambarde sera complété avec l'installation de panneaux solaires et plusieurs bacs végétalisés. Ces nouvelles installations se situeront sur le toit au droit du bâtiment et serviront de garde-corps à trois étages au-dessus du parking. Ce dispositif n'atteindra pas la vue et améliorera la situation en permettant d'éloigner les fêtard-e-s du bord du bâtiment.

Conseil communal de Lausanne

- On constate que depuis que la pétition a été déposée, les jeunes se sont déplacé·e·s du côté du lac dès qu'il fait beau. De plus, les gens bougent selon les phénomènes de mode, sans que l'on sache précisément pourquoi.
- La Ville de Lausanne, contrairement à d'autres grandes villes européennes, ne veut pas fermer ses parcs la nuit car cela demanderait du travail supplémentaire sans que les problèmes dans les parcs soient généralisés. De plus, cela compliquerait les accès pour les secours en cas d'urgence. Enfin, certains parcs ne peuvent pas être fermés, comme celui de Montbenon.
- Concernant un éventuel renforcement de l'éclairage public, cela relève en premier lieu des SIL. Il y a toujours des tensions entre ce qu'on éclaire, à quel moment et jusqu'à quelle heure, sans oublier l'impact sur la faune. Avoir plus d'éclairage ne réduit pas toujours les comportements problématiques et il y a beaucoup d'endroits où c'est tout ou rien en termes d'éclairage.
- Concernant la diffusion de musique, il y a toujours eu beaucoup de demandes pour l'interdire dans les parcs. La musique est seulement interdite sur les terrasses des établissements sauf lors de manifestations, ceci conformément à la loi vaudoise. Lausanne autorise jusqu'à six manifestations par an et par terrasse. Il serait très difficile pour la police d'aller confisquer le matériel sonore de type *boombox*, puisque cela supposerait de fouiller tous les sacs des participants du fait de la petite taille de ces appareils.
- Les correspondant·e·s de nuit (CN), employé·e·s de la Ville et qui n'interviennent pas sur plaintes, sont surtout présentes au Flon et sur la place de l'Europe, et aussi très régulièrement au parc Mon-Repos et au Talus Curtat, ainsi qu'à la Promenade Derrière-Bourg, sur l'esplanade de Bel-Air et à Montbenon. Les différentes autorités qui interviennent doivent être alignées sur le message délivré et les éventuelles sanctions, sachant que les CN n'ont pas une capacité de sanction.
- Les pétitionnaires recevront la réponse de la Municipalité dès que celle-ci aura été acceptée par le Conseil communal, comme c'est le cas habituellement.

A l'issue de la discussion, le rapport-préavis est soumis au vote de la commission.

Conclusion de la commission :

12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

La conclusion est acceptée à l'unanimité.

Lausanne, le 08.09.23

Le rapporteur :
Ngoc Huy HO

